



**DECISION N° 29-2022 portant validation du devis de la société Décap' Flash pour  
6 750.00 €**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation  
du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis de la société Décap' Flash en date du 08/03/2022 pour le décapage de croix en  
Fonte et remise en peinture.

Considérant que la proposition de la société Décap' Flash est économiquement la plus  
avantageuse ;

**DECIDE :**

- De valider le devis de la société Décap' Flash pour le décapage et remise en peinture  
des 90 croix du cimetière Sainte Croix d'un montant de 6 750.00 € HT.

A Bernay, le 08/03/2022